

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26 février 2018

## - Point 5 de l'ordre du jour -

## **Délibération 2018-02**

Relative à l'adoption du rapport annuel 2017 de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

## **DECIDE**

Article 1 – D'adopter le rapport annuel 2017 de Santé publique France ;

**Article 2** – Le Directeur général de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire le : 15 mars 2018 Marie-Caroline BONNET-GALZY Présidente du Conseil d'administration